



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
11.10.2007

Date de la convocation des conseillers :
11.10.2007

point de l'ordre du jour no:
05-B

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 19 octobre 2007

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, échevins, Maroldt, Snel, Hannen, Jaerling, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers, Clément, secrétaire communal.

Absents : Tonnar, échevin, Hoffmann, Roller, Huss, Knaff, conseillers

Le Conseil Communal;

**Objet: devis supplémentaire: Aménagement d'une passerelle vers le parc
(art.4/0720/2133/014)**

Vu le projet d'urbanisation de la gare – liaison Galgenbierg ;
Considérant que ce projet fait partie du projet global de la revalorisation du centre-ville ;

Considérant qu'il y a lieu de réaliser les travaux relatifs à la mise en œuvre d'une passerelle pour piétons et cyclistes reliant le centre-ville à la zone de loisirs Galgenbierg ;

Considérant que la constitution de l'ouvrage sera constituée de la passerelle proprement dite (construction en acier) ainsi que des ascenseurs donnant accès du et vers le centre-ville et les quais de la gare ;

Vu sa délibération du 23 décembre 2005 approuvant le devis au montant de 2.390.000 € pour la réalisation du projet d'urbanisation de la gare – liaison Galgenbierg (art.4/0720/2133/014) (approbation de l'Autorité supérieure du 30 août 2006 n°226/05/CAC) ;

Vu le résultat retenu lors du concours de réalisation tenu à cet effet ;

Considérant que tous les projets remis ont dépassés les prévisions initiales à cause de l'évolution des prix de fourniture en vigueur sur le marché international de l'acier ;

Vu le devis supplémentaire au montant de 1.130.000 € ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

a p p r o u v e à l'unanimité

le devis supplémentaire au montant de 1.130.000 € concernant la construction d'une passerelle pour piétons reliant le centre-ville au Galgenbierg.

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 19/10/2007
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Suivent les signatures

Le bourgmestre,